



MARCHE À PIED



C'est quoi ?

Il existe aujourd'hui de multiples initiatives en faveur du développement de la marche : plans nationaux, campagnes de sensibilisation, plans d'actions de collectivités. La marche est au cœur dans les politiques de réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre (Plan national santé environnement). D'un point de vue urbanistique, la marche est aujourd'hui un mode à privilégier. D'une part, parce que le piéton est le principal vecteur d'urbanité : il rend possible les interactions, les échanges, les rencontres, l'animation en ville. D'autre part, parce que mettre le piéton au cœur des réflexions urbaines, permet de penser autrement la conception des espaces publics, la mixité des usages, la place de la nature ou les enjeux de santé publique...



Comment ça fonctionne ?

En France, en milieu urbain, la marche possède un potentiel de développement important sur les déplacements courts. Si sa part modale est de près de 70 % pour les déplacements de moins de 1 km, elle chute à moins de 25 % pour les déplacements de 1 à 2 km avant de tomber sous les 10 % pour les déplacements entre 2 et 3 km et devient marginal au-delà.

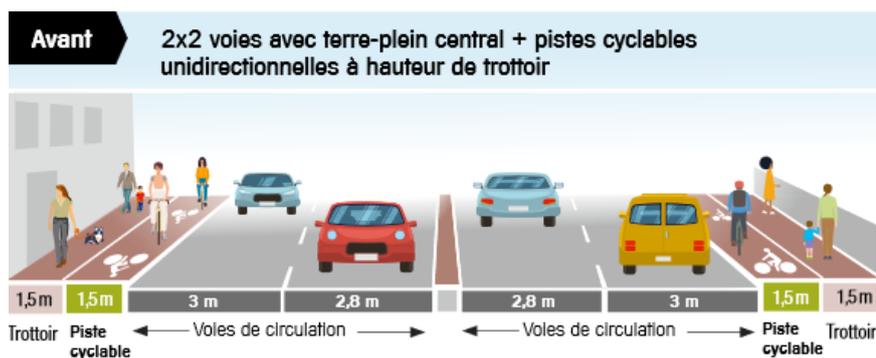
Or les arguments en faveur du déplacement à pied sont nombreux :

- la marche est un mode de déplacement du quotidien capacitaire, environ 2 fois plus que l'automobile à espace disponible équivalent.
- la marche permet de répondre à différents enjeux comme l'urgence climatique ou encore la sédentarité, la pollution locale, la congestion du réseau routier en milieu urbain.

Mais pour révéler le potentiel de la marche, convaincre les automobilistes et usagers des transports collectifs de réaliser à pied les déplacements courts, il est nécessaire de créer les conditions les plus favorables possibles pour les piétons.

Quelques pistes pour développer la marche :

- Etendre les zones à priorité piétonne
- Réserver temporairement des rues aux modes actifs
- Elargir les cheminements pour les piétons
- Organiser et ajouter des espaces d'attente
- Faciliter les traversées des piétons



Circulation piétonne

En milieu urbain, les voies ont généralement plusieurs types de fonctions à remplir : les fonctions qui concernent la vie locale et celles qui sont liées à la circulation des véhicules motorisés. Les zones à priorité piétonne sont l'aire piétonne et la zone de rencontre.

Une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf exception.



© Les zones de rencontre entrent. Photo D. V.

LES PANNEAUX PIETONS



Zone de rencontre
(Piétons prioritaires sauf bus et peuvent circuler sur la chaussée-
véhicules limités à 20km/h)



Fin d'une zone de rencontre



Annonce de passage piéton



Chemin obligatoire pour piétons



Fin de chemin obligatoire pour piétons



Indication d'un passage piéton



Accès interdit au piéton



Voie verte



Fin de voie verte
(Voie réservée aux piétons et véhicules non motorisés)

L'aire piétonne ou rue piétonne

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération, hors routes à grande circulation, constituant une zone affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente. Dans cette zone, sous réserve des dispositions de l'article R. 431-9, seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation. »



© Les cahiers du Cerema.

L'aire piétonne est un espace public dont l'usage est dédié aux piétons. Le piéton y est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés à y accéder à l'exception des modes de transports publics (tramway, navette électrique). Il ne s'agit donc pas d'un partage de la voirie mais d'une affectation justifiée par les besoins d'expression de la vie locale lorsqu'ils sont fortement développés.

Une telle zone vise à faciliter avant tout les déplacements à pied, puis l'usage du vélo à faible vitesse ; la présence des véhicules motorisés devant rester exceptionnelle.

Promouvoir la marche à pied dans les villes

La marche à pied est le moyen de déplacement le plus économique, qui permet la pratique d'une activité physique accessible aux petits comme aux grands. La marche a souvent été le dernier des modes de déplacement pris en considération par les politiques de mobilité urbaine, en investissements comme en ingénierie consacrée. Or, à moindre coût, elle peut devenir un mode de déplacement très performant, notamment en complément des transports collectifs [TC]. C'est principalement à pied que l'on accède aux réseaux de TC et améliorer la « marchabilité » des alentours des arrêts peut permettre d'accroître considérablement leur attractivité. Et il n'y a pas qu'aux abords des stations que la marche peut être utile aux TC. Entre arrêts, certains itinéraires à pied peuvent compléter efficacement le maillage du réseau de transport public tout en permettant de délester des tronçons surchargés aux heures de pointe.



Entre 2 stations, ça marche aussi à pied © TBM Transports Bordeaux Métropole



Parcourir la ville à pied © Métropole de Lyon



AVANTAGES

- Mode de transport le plus efficace en dessous d'1km et le plus économique dans les villes.
- Pas de place de parking à chercher.
- Zéro embouteillage.
- Bon pour la santé : marcher permet la réduction des risques cardiovasculaires, des risques d'arthrose, des risques d'embonpoint...
- Pas d'émissions de gaz à effet de serre.
- Mode de déplacement qui se combine avec les transports collectifs (bus, tramway, train).
- On prend le temps de découvrir son environnement sous un autre angle.

INCONVENIENTS

- Mode de transport adapté sur des trajets courts.
- Avec la piétonnisation des centres-villes, la clientèle qui effectue ses achats en voiture se voit contrainte de les effectuer dans les centres commerciaux situés en périphérie des villes.
- La piétonnisation doit être bien pensée car elle peut entraîner des zones d'embouteillages des voitures.
- Il faut créer des zones bien définies pour chaque usage (piétons, zones cyclables, etc...) afin d'éviter les collisions et accidents entre usagers.

Pour en savoir plus :

https://static.onlymoov.com/fileadmin/user_upload/plans/Pietons/20160406_ma-ville-a-pied_GL.pdf

https://www.au5v.fr/IMG/pdf/plaquette_certu_aire_pietonne_nov2008.pdf